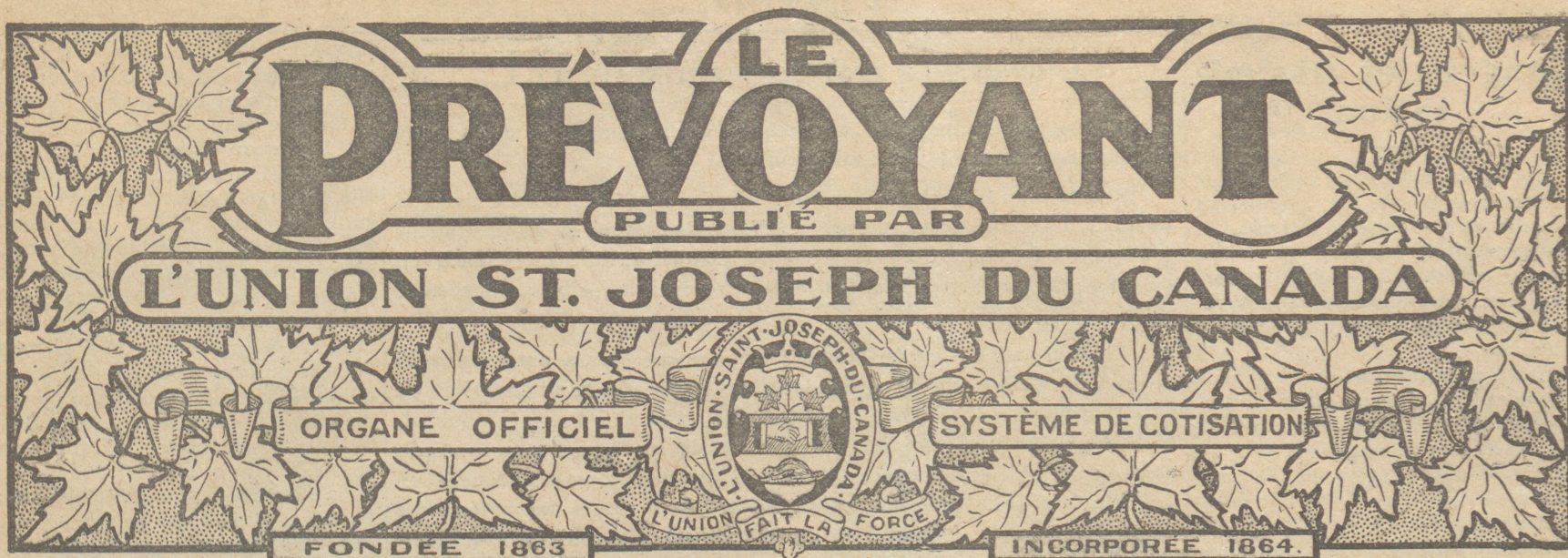




VOLUME XV.—No. 1.

OTTAWA, ONT., NOVEMBRE 1909.

Abonnement \$1.00 par an

Opinions et Principes.

"Les opinions sont libres !"

Voilà une phrase dont on abuse.

Quand un sophiste se sent serré de trop près par un esprit logique, quand un opportuniste se voit cloué au pilori par un homme à principes, quand un politicien se fait flageller par un patriote, il croit renverser d'un tour de langue le raisonnement de son adversaire en ripostant : "Les opinions sont libres !"

Et il se félicite d'un beau triomphe. Ce n'est pourtant pas ce croc-en-jambe sournois à une thèse juste qui la fait trébucher. Que les opinions soient libres ou non, cela n'empêche pas la vérité d'être une et la justice d'être immanente.

Libres ! les sont-elles vraiment, les opinions ? Il serait téméraire de répondre catégoriquement. Car il y a opinions et opinions, comme il y a liberté et liberté.

Sur certaines questions, l'homme est libre de partager telle ou telle opinion. Sur d'autres, il doit se ranger de tel côté ; en passant outre, il abuse de sa liberté. Reste à fixer une ligne de démarcation. A cela se réduit le problème.

Et d'abord, toute opinion est le résultat d'un raisonnement. Si ce raisonnement a pour base une vérité élémentaire, une première règle de la morale, un principe fondamental, un axiome indéniable, et s'il suit un développement rationnel, l'opinion qui en résulte est juste. Par contre, repose-t-il sur une donnée fautive ou son développement est-il illogique, il conduit fatalement à une opinion erronée. Admettre, défendre, exalter pareille opinion, c'est non pas

L'Hon. Juge A. Constantineau, D. C. L.

Présenter à nos lecteurs M. le Juge Constantineau, tel est le plaisir qui nous est offert aujourd'hui.

Dans la personne de M. le Juge Constantineau, il faut saluer un travailleur infatigable, un jurisconsulte éminent, un patriote sincère.



Relativement jeune encore, M. le Juge Constantineau a déjà à son actif un travail remarquable sur les "Fonctions des Officiers Publics", travail publié simultanément au Canada et aux Etats-Unis. Là réside la preuve que son énergie est à la hauteur de son talent. Il est notoire,

(Suite à la page 2.)

faire usage de sa liberté, mais en abuser.

Lorsqu'une question de principe est en jeu, il ne peut y avoir liberté d'opinion. Ou bien on admet le principe et alors il faut embrasser l'opinion ; ou bien on le répudie et il faut rejeter l'opinion. En présence d'un principe juste, l'homme, loin d'être libre, est obligé de conformer son opinion sur le principe en question. Agir autrement, c'est, de sa part, faire plier sa raison sous le joug de sa volonté.

Mais, dira-t-on, tout en admettant telle ou telle chose, on peut différer d'opinion sur les moyens à prendre pour arriver à telle ou telle fin. Oui ; mais l'esprit humain est souvent ici, à cause de son orgueil inconscient, sa propre dupe. Il croit différer seulement sur les moyens à prendre, lorsqu'en réalité il diffère sur la fin à atteindre. Le fait est indéniable que quiconque veut réellement une chose, cherche le moyen le plus direct pour l'accomplir. Autrement, il verse dans l'opportunisme. Or, l'opportunisme est le propre de qui n'a pas de principes ou en a de faux. C'est la plaie du présent siècle. A force de parler de largeur de vues, de tolérance, de diplomatie, on en est venu à croire qu'il faut pour réussir compter sur les circonstances, temporiser, transiger, retraiter, capituler, plutôt que d'agir avec fermeté et que de rester ferme sur le roc des droits imprescriptibles et des vérités immuables.

Cependant, quand on échoue après si noble attitude, quelle satisfaction que de pouvoir dire avec fierté : "Tout est perdu, fors l'honneur !"

CHARLES LECLERC.

Congrès et Assimilation.

Après de judicieux calculs sur l'augmentation de la population canadienne française d'Ontario, le "Prévoyant", au mois de juillet dernier, affirmait que dans un quart de siècle, un cinquième de la population ontarienne serait canadienne-française.

Cette prédiction n'a pas eu l'heur de plaire aux tenants d'un *grand tout canadien*. Et un journal mont-réalais de langue anglaise, tout en reconnaissant l'exactitude de nos calculs, — calculs qu'il attribue faussement au "Temps", — soutient que le contact prolongé des Canadiens-français et des Canadiens-anglais d'Ontario amènera nécessairement une assimilation. Pour dire toute sa pensée, le confrère devrait ajouter que l'assimilation en question s'effectuera au détriment de l'élément français.

Libre à qui le veut de rêver encore l'absorption des Canadiens-français par la majorité anglaise de ce pays. L'expérience du passé devrait convaincre l'esprit le plus rebelle, cependant, qu'il n'est pas facile de raver à une race ses caractères distinctifs. Longtemps, une fois la France délogée du Canada, on a cru à la possibilité d'arracher du cœur des Canadiens-français leur amour de leurs traditions, de leur langue, de leur foi. Pendant bien des années, la politique anglaise n'a pas visé à autre chose. Efforts inutiles !

La race canadienne-française a grandi, malgré les pièges qui lui ont été tendus. A vouloir la noyer dans un flot anglo-saxon, on lui a fait chérir davantage sa langue et sa foi. Voilà ce qu'aucun journaliste ne devrait ignorer.

Mais il y a plus. Pourquoi parler d'assimilation quand l'histoire enseigne que l'assimilation des races humaines est impossible ? La race latine et la race anglo-saxonne ne peuvent se fondre ensemble. Elles diffèrent de caractère, de goûts, d'aptitudes. Entre les Français et les Anglais, une vive antipathie a régné des siècles durant. En raison d'intérêts politiques analogues, la France et l'Angleterre entretenaient actuellement des relations cordiales, mais la diplomatie n'a pas arraché des cœurs de ces deux peuples leurs sentiments réciproques d'antipathie, pas plus qu'elle n'a transformé leur mentalité respective.

Sur la terre canadienne, l'habitant d'origine française et l'habitant d'origine anglaise travaillent la main dans la main à la grandeur de leur commune patrie. Est-ce à dire que l'un d'eux a oublié son passé, sa croyance, sa langue ? Non pas. L'Anglo-saxon est resté Anglo-saxon, comme le Canadien-français est resté Canadien-français. Tous deux travaillent dans la concorde et l'harmonie au bien du pays, mais une différence reste toujours entre eux, qui rend toute fusion impossible. Le Canadien-français a ses

L'HONORABLE JUGE CONSTANTINEAU, D.C.L.

par ailleurs, qu'il apporte un soin extrême à bien remplir les devoirs que sa haute position sur le banc lui impose.

Juriconsulte éminent, M. Constantineau l'est à tel point que l'Université Laval lui a décerné dernièrement le diplôme de docteur en droit. Jamais honneur n'a été conféré à plus digne récipiendaire. De toute part, on s'est accordé à dire que Monsieur le Juge recevait la juste récompense de sa science profonde de la loi.

Point est nécessaire de s'étendre longuement sur le patriotisme du distingué Président du Congrès des Canadiens-français d'Ontario. Ce patriotisme est connu. Depuis l'origine du projet d'un Congrès national, M. le Juge Constantineau, âme dirigeante de ce Congrès, se multiplie pour mener à bien une oeuvre aussi belle. Il est toujours à la disposition des congressistes. Non seulement assiste-t-il à toutes les assemblées des comités, mais encore il dirige chacun de ces comités avec tact, sûreté et fermeté. Sa présence est aimée partout, parce que l'on reconnaît en lui un patriote sincère, un citoyen intègre, un juriconsulte éclairé.

traditions, sa religion et sa langue qu'il ne veut pas renier. Il conserve sa nationalité avec un soin jaloux.

Et, n'en déplaise à l'organe mont-réalais, c'est dans Ontario que le Canadien-français est le plus canadien-français. Là, il voit que sa nationalité a une forte lutte à livrer pour vaincre les ennemis qui se dressent devant elle. Aussi, sent-il accroître l'intensité de son sentiment national.

D'ailleurs, à constater l'empressement avec lequel les Canadiens-français de toute la province ont répondu à l'appel du Comité général du Congrès d'Education, il faut un effort d'imagination pour en conclure que la population canadienne-française d'Ontario oublie son origine et entend se laisser circonvenir.

C. LECLERC.

Le Monument National des Canadiens-Français d'Ottawa.

Les têtes dirigeantes du Monument National des Canadiens-français, à Ottawa, viennent de faire un appel à leurs compatriotes pour amortir la dette qui pèse sur cette institution. Il est à espérer que cet appel trouvera un écho dans tous les coeurs patriotes.

A tous les points de vue, l'oeuvre du Monument National mérite d'être encouragée. Il faut que les Canadiens-français aient un lieu de ralliement à Ottawa ; et il faut que ce lieu soit leur. Fiers, ils le sont justement d'avoir élevé l'édifice qui domine aujourd'hui l'angle des rues Dalhousie et George. Mais ils le seront davantage quand la dette du Monument National sera éteinte.

L'Union St-Joseph du Canada, qui, comme le Monument National, poursuit une oeuvre éminemment nationale, recommande instamment à ses membres de répondre à l'appel du Comité du fonds d'amortissement du Monument National.

Quand il s'agit d'un devoir patriotique, oserait-on tirer de l'arrière ?

Aidons le Congrès !

Il fait appel aux sociétés mutuelles.

"Résolu que toutes les sociétés de mutualité établies dans notre province soient invitées à grouper les membres autour du congrès et à faire d'eux des zélés de nos idées nationales dont le congrès poursuit la réalisation ; que l'Union St-Joseph du Canada soit spécialement invitée à ce labeur patriotique, vu qu'elle a son siège social à Ottawa."

Voilà une résolution adoptée par le Comité général du Congrès d'Education des Canadiens-français d'Ontario à l'une de ses dernières séances. Nous nous empressons de la communiquer à nos lecteurs et nous les invitons à répondre à l'appel adressé spécialement à l'Union St-Joseph du Canada. Cette société, comme corps, a déjà mis tout en oeuvre pour aider le Congrès ; aux membres de faire maintenant individuellement leur part.

Il est facile pour les Conseils de notre société, dans la province, d'apporter un appoint considérable au Congrès. Qu'ils se forment en comités spéciaux du Congrès et invitent leurs compatriotes à se joindre à eux. Que ces comités soient composés de membres honoraires, d'officiers et de membres actifs. Ensuite qu'ils se mettent à la besogne vigoureusement et aient recours aux moyens que leur suggérera leur zèle et leur dévouement pour aider le Congrès.

A eux de faire une campagne active autour du Congrès, par l'annonce. C'est ainsi que l'on secoue la torpeur des endormis.

Il importe de créer un courant d'opinion publique pour présenter un front uni à la majorité de la population d'Ontario et dire d'une voix unanime aux gouvernants : "Donnez-nous justice !"

Justice ! Voilà un mot que l'homme a constamment sur les lèvres quand, faible, il voit ses droits mé-

connus, mais un mot dont il oublie vite le sens et l'éloquence lorsque la force se range de son côté. Telle est la nature humaine ; infiniment sensible à l'outrage, très dure quand elle outrage. L'histoire corrobore cette assertion. "Aux vainqueurs les dépouilles." Combien de nobles victoires ont été dotées d'un odieux lendemain par la cruauté des vainqueurs ! L'Angleterre elle-même a été lente à apprendre que l'on peut vaincre un peuple par la force ; mais qu'on le conquiert seulement par la magnanimité. A la louange de la race canadienne-française, il faut dire ici que si elle a été persécutée, jamais elle n'est devenue persécutrice. Preuve : la province de Québec n'a pas attendu que la province d'Ontario prête l'oreille aux justes revendications de l'élément français et catholique de la population pour être généreuse envers une minorité anglaise et protestante.

Et, à l'occasion du Congrès actuellement sur chantier, Québec est fier de pouvoir dire à sa voisine : "Fais comme moi !"

Les Canadiens-français d'Ontario ne demandent pas autre chose. Que l'on transforme en enseignement bilingue véritable celui qui n'est aujourd'hui qu'une fumisterie, et ils seront satisfaits. Qu'on leur donne la part qui leur revient des positions honorifiques et des charges publiques et ils jubileront.

Prêtera-t-on l'oreille à leurs revendications ? Certainement, si ces revendications émergent du cœur des 200,000 Canadiens-français disséminés dans la province d'Ontario. Or, pour que ces revendications commandent l'attention des gouvernants, il faut que le Congrès soit un succès. Et, il ne sera un succès qu'en autant que tout l'élément français lui donnera un appui généreux et pratique. Il importe donc que les Canadiens-français suivent attentivement tout ce qui touche de près au Congrès et qu'ils envoient des délégués à Ottawa, le 18 janvier prochain, pour y discuter leurs intérêts et aviser aux moyens de les défendre.

Que l'Union St-Joseph du Canada surtout reste digne de la confiance reposée en elle par les promoteurs du Congrès.

C. L.

Il ne suffit pas à une oeuvre d'être bonne pour réussir ; il lui faut de plus des apôtres. Les meilleures causes sont perdues quand elle manquent de bras vigoureux pour les défendre ; de même, le mal parfois triomphe parce qu'il compte des partisans zélés. La mutualité catholique et canadienne-française mérite certes de vivre à jamais florissante ; mais cette vie dépend entièrement du zèle plus ou moins grand de ses défenseurs. A eux de savoir lutter contre la mutualité cosmopolite ou neutre qui sera funeste à la race canadienne-française et à la religion catholique.

Nouveau Conseil de Tilbury.

Magnifique installation. — M. Gaspard Pacaud nommé Commissaire du Président général.

Le 15 octobre a eu lieu l'installation en conseil de Tilbury, Ontario.



M. le notaire J. A. TREMBLAY.
Président du conseil de Tilbury.

Elle a été faite en présence d'une belle réunion des membres de l'Union St-Joseph du Canada de l'endroit, dans la salle de l'école. Occupait le fauteil présidentiel, M. le notaire J. A. Tremblay, président du nouveau conseil.

M. L. J. Bourdon, organisateur en chef de l'Union St-Joseph, a été le premier à prendre la parole. Il a souhaité la bienvenue à tous les membres présents, les a félicités de leurs bonnes dispositions, les a remerciés du superbe accueil qu'ils lui



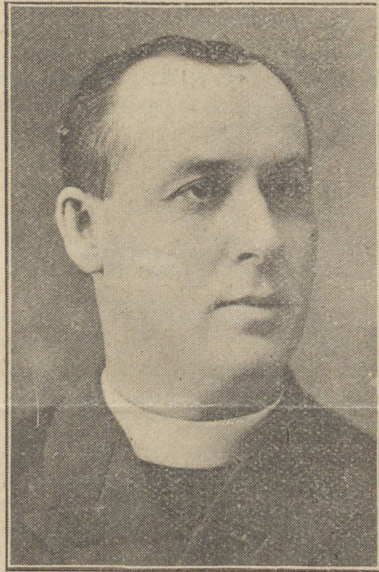
M. HENRI LANGIS,
2me vice-président du conseil de Tilbury.

ont fait. La tâche lui a été facile et agréable, a-t-il dit, d'organiser un conseil à Tilbury, et cela, grâce au dévouement et au zèle des sociétaires.

M. C. S. O. Boudreault, inspecteur général, a procédé ensuite à l'instal-

lation des officiers. A tour de rôle, ceux-ci furent décorés de leurs insignes par les membres du clergé et par les dames présentes. Voici quels sont les officiers du conseil : Président, M. le notaire J. A. Tremblay ; 1er vice président, M. Pierre Simard ; 2e vice-président, M. Henri Langis ; secrétaire, M. Ernest Chauvin ; trésorier, M. H. J. Beuglet ; receveur, M. H. Beuglet ; visiteurs des malades, MM. Théodore Marchand et Delphis Breault ; commissaire-ordonnateur, M. Alex. Dunesnes ; censeurs, MM. Samuel Maillé, Alf. Simard et Jos. Caron.

Dans un magnifique discours, M. C. S. O. Boudreault s'est appliqué à faire un exposé historique de l'Union St-Joseph du Canada et à démontrer l'importance nationale de cette société. Dans Ontario, notamment, il importe que les Canadiens français soient unis pour marcher à la conquête de droits ignorés et violés. L'Union St-Joseph du Canada leur offre un moyen d'union. Qu'ils se rallient à elle, et en retour elle saura les défendre. De fait, elle les



Rév. M. PARENT,
Président d'honneur et membre actif du conseil de Tilbury.

défend déjà contre d'injustes empiètements, par le concours actif qu'elle donne au Congrès d'Éducation.

Chiffres en mains, l'orateur a démontré la prospérité de l'Union St-Joseph du Canada et a insisté sur sa stabilité. Elle compte des hommes marquants comme membres. Nombreux sont les membres du clergé qui l'affectionnent et qui engagent leurs paroissiens à entrer dans ses rangs. Bref, la société jouit de la confiance générale, est bien administrée et mérite de prospérer.

Avant de reprendre son siège, M. l'Inspecteur général a voulu s'acquitter d'une mission bien agréable pour lui : celle d'investir M. Gaspard Pacaud, le brillant tribun de Windsor, des pouvoirs et prérogatives de Commissaire du Président général. M. Pacaud, a fait observer M. C. S. O. Boudreault, est celui à qui le premier est échu l'honneur d'être nommé Commissaire du Président général. Le choix de M. G. W. Séguin s'est arrêté sur lui,

parce que ses talents et son zèle sont connus. Depuis de nombreuses années, l'Union St-Joseph du Canada ne compte pas de plus ardent apôtre que M. Gaspard Pacaud ; il n'est que juste de l'en remercier et de rendre publiquement hommage à son dévouement.

C'est aux applaudissements de tout l'auditoire que l'Inspecteur général déposa sur la poitrine de M.



M. ERNEST CHAUVIN,
Secrétaire-Archiv. du conseil de Tilbury.

Pacaud le magnifique insigne de Commissaire du Président général.

M. Gaspard Pacaud adressa ensuite la parole. Il le fit avec son éloquence habituelle. D'abord, il expliqua son émotion, puis remercia l'Inspecteur général de ses bonnes paroles, enfin déclara qu'il servirait avec plus de zèle encore l'Union St-Joseph du Canada. L'orateur démontra l'envergure de l'œuvre de cette société mutuelle. Il félicita l'Union St-Joseph d'être devenue un moyen de ralliement pour les Canadiens



M. H. J. BEUGLET,
Receveur-trésorier du conseil de Tilbury.

français d'Ontario. M. Pacaud parla assez longuement, et provoqua, à plusieurs reprises, les applaudissements de ses auditeurs.

Le Rév. M. Parent, curé de Tilbury, félicita l'Union St-Joseph du Canada du choix fait de M. Pacaud

comme Commissaire du Président général. Il eut quelques compliments à l'adresse de M. L. J. Bourdon, aux instances de qui il n'a pu résister : il est entré dans l'Union St-Joseph du Canada. Le Rév. M. Landreville, lui aussi, deviendra membre sous peu.

L'assemblée s'est terminée par un vote de remerciements au clergé présent, à M. C. S. O. Boudreault, à M. Gaspard Pacaud et à M. L. J. Bourdon.

M. H. Langis, hôtelier et 2me vice-président, a alors offert un magnifique banquet aux officiers du conseil et à leurs hôtes.

Au Fil de la Plume.

Le Congrès !

Il aura lieu le 18 janvier. Etes-vous prêt ?

Vouloir ! tout est là.

Quand on entreprend quelque chose, il faut s'y jeter en entier. Alors, le succès est certain. Quelles que soient les difficultés à vaincre, elles ne peuvent tenir devant une volonté d'homme.

Il y a des luttes pacifiques beaucoup plus glorieuses que les luttes sanglantes. Telle fut la lutte du petit peuple acadien ; telle sera la lutte des Canadiens français d'Ontario.

A mesure que la date du Congrès approche, il faut que l'ardeur de ses apôtres augmente.

Les pires ennemis des Canadiens français ne sont pas les Anglais ou les Irlandais, mais les mauvais Canadiens-français.

Au Congrès, il n'y aura pas de conservateurs ni de libéraux. Il y aura des patriotes !

La race canadienne-française, dans Ontario, se doit à elle-même de transmettre à ses arrière-neveux sa foi, sa langue, ses traditions nationales.

Nos descendants seront, dans Ontario, ce que nous aurons voulu qu'ils soient.

Nulle puissance au monde ne peut entraver la volonté d'un peuple quand ce peuple sait vouloir.

L'opportunisme, voilà l'ennemi !

Il faut avoir une âme basse et vile pour abdiquer sa nationalité.

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS

La charité est la perfection de l'amitié.

x

Il y a imprudence coupable à se laisser arriérer dans le paiement de contributions.

x

La mutualité a coupé l'herbe sous le pied au socialisme, dans le bien à faire à la classe ouvrière.

x

Malheur à l'homme seul! Il est fait pour vivre en société, pour aider ses frères et se faire aider d'eux.

x

Le devoir d'un homme est de se rendre utile à l'humanité. Autrement, il est un membre inutile dans la société.

x

Depuis que vous êtes membre de l'Union St-Joseph du Canada, avez-vous fait entrer une autre personne dans la société?

x

Ceux qui attendent à plus tard pour entrer dans l'Union St-Joseph du Canada oublient que le lendemain ne leur appartient pas.

x

Pour recruter de nouveaux membres, il faut solliciter constamment nos amis à entrer de la société; le travail persévérant vient à bout de tout.

x

Quous les sociétaires, et surtout les officiers des conseils se souviennent de la parole suivante et la société prospérera: "Ce qui vaut la peine d'être fait, mérite d'être bien fait."

x

Il faut aussi le courage de confesser son ignorance plutôt que de poser au connaisseur en tout et partout. Cette prétention orgueilleuse est souvent la cause du manque d'harmonie qui existe entre des hommes animés des mêmes sentiments et dévoués à une même cause.

x

Il est indéniable que les sociétés de secours mutuels ont accompli un bien immense en distribuant des millions de piastres aux veuves et aux orphelins depuis une trentaine d'années. Elles ont damé le pion aux compagnies d'assurances. Aux Etats-Unis, par exemple, ces sociétés ont payé à leurs membres, l'an dernier, plus de quinze millions.

A nos Agents

Ce sont les agents qui, par le recrutement, augmentent la vitalité de l'Union St-Joseph du Canada. Il importe donc qu'ils saisissent bien l'importance de leur rôle. L'intérêt de la société exige que ce rôle soit rempli à la perfection.

Un solliciteur parfait est celui qui se cramponne à la vérité, qui n'exalte pas trop sa société et qui se garde bien de critiquer les sociétés-sœurs. Tout en faisant valoir ferme les avantages qu'offre à ses membres l'Union St-Joseph du Canada, il ne faut pas traiter en quantité négligeable une autre société. Ici, comme en toutes choses, le grand précepte de l'Evangile a sa place: "Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-mêmes." Quiconque jette le blâme ou le discrédit sur un autre pour asseoir sa propre louange ou son propre crédit choisit justement le bon moyen de mériter le mépris des gens sensés. Il est permis de prouver avec des arguments qu'une société est plus avantageuse qu'une autre; il n'est pas permis d'avoir recours au mensonge ou aux assertions gratuites et malveillantes pour atteindre ce but.

Il n'est point nécessaire aujourd'hui, pour un agent, de faire entrer en ligne de compte sa propre honnêteté ou l'honnêteté de l'institution pour laquelle il travaille. S'il le fait, il jettera du coup le soupçon dans l'esprit de ses auditeurs. Loin de gagner leur confiance, il les indisposera contre lui. La nature humaine est ainsi faite, qu'elle se méfie toujours de ceux qui font étalage de leurs vertus. Un homme honorable n'éprouve jamais le besoin d'affirmer son honorabilité. A quoi bon, d'ailleurs? Autant vaudrait pour un marchand de dire qu'il ne vend jamais cher, pour un médecin d'affirmer que son seul souci est de guérir promptement son patient, pour un avocat de soutenir qu'il gagnera certainement la cause de son client. Le monde a trop vécu maintenant pour ajouter foi à toutes ces belles paroles. Il tient un homme pour honnête tant qu'il n'a pas la preuve du contraire, mais il ne se fie pas à lui. Bref, il a ce qu'il appelle du sens pratique. C'est à tel point qu'entre amis même, dans les questions d'affaires, on agit comme si l'on avait maille à partir avec un voleur ou un trompeur.

Comme la mutualité repose sur un principe d'affaire en même temps que sur la charité chrétienne, un agent doit invariablement, tout en servant les intérêts de l'Union St-Joseph du Canada, ne pas nuire aux intérêts des individus. Or, il nuirait à ces intérêts en ayant recours à la tromperie directe ou indirecte. Le résultat serait que, plus tard, l'aspirant trompé abandonnerait la société en reconnaissant qu'on l'a induit en erreur. Dans pareille éventualité, la société y perdrait beaucoup, car l'admission de l'aspirant aurait coûté plus cher que ses quelques piastres versées

au trésor. Il est donc essentiel qu'un agent fasse comprendre, à l'aide de la vérité, qu'il est de l'intérêt de tel ou tel individu d'entrer dans l'Union St-Joseph du Canada.

Mais il y a quelque chose de plus important encore. Pour ne pas confondre sa position avec celle des agents d'assurances proprement dits, celui qui fait du recrutement pour l'Union St-Joseph du Canada doit faire entendre à tous que la société pour laquelle il travaille est née d'une généreuse pensée de charité chrétienne et n'a pas oublié cette noble origine. Secourir la veuve et l'orphelin, venir en aide aux malades et aux infirmes, telle est son ambition. Certes, elle n'oublie pas non plus qu'un principe d'affaire doit régir toute chose. Aussi, accomplit-elle tout le bien qu'elle peut et non tout celui qu'elle veut. N'empêche que nombre de familles lui doivent d'avoir échappé à la misère, et que nombre d'orphelins lui sont redevables de n'avoir pas été arrachés des bras de leur mère pour aller grossir le chiffre des petits pensionnaires des institutions de charité. C'est un véritable apostolat que l'œuvre de l'Union St-Joseph du Canada; et il est bon que les agents de notre société le disent.

C. L.

Une Suggestion

Trop nombreux sont les membres qui se laissent soit suspendre, soit rayer. En raison de circonstances spéciales, il leur est parfois difficile de payer leurs contributions.

Il y a un moyen de venir en aide à ces membres. Ce moyen est même en vigueur dans plusieurs conseils. Et ces conseils méritent d'être félicités de leur initiative.

Voici: Il s'agit tout simplement de la création d'une caisse spéciale destinée à venir en aide aux membres arriérés. Si un membre est en retard d'un mois dans le paiement de sa contribution, la caisse spéciale paie pour ce membre qui, par le fait même, se trouve en règle aux yeux du bureau-chef. Dans le cas où ce membre tarde trop à rembourser la caisse spéciale pour les avances qu'il lui a faites, on lui impose une légère amende, laquelle sert à grossir le fonds de la caisse spéciale. Adviennent le cas où le sociétaire refuse de régler ses comptes avec son conseil, on le rapporte au bureau-chef comme suspendu ou rayé.

Il est facile de voir que le moyen ci-haut mentionné est fort simple. Néanmoins, il est fécond dans les résultats obtenus et repose sur le vrai principe de la mutualité. Comme tel, il mérite d'être mis en pratique partout.

Les gens qui refusent de se joindre à une société de secours mutuel imitent les vierges folles de l'Evangile dont le manque de prévoyance a été puni.

Gravité des erreurs d'âge

Intéressant pour les mutualistes, le jugement qui vient d'être rendu par la Cour Suprême du Massachusetts.

Mme Veuve Noë Bergeron, qui poursuivait la société des Artisans Canadiens-Français pour refus de payer une police d'assurances de \$1,000, a perdu sa cause.

Voici pourquoi: Il y a plusieurs années, M. Noë Bergeron s'était enrôlé dans la société des Artisans. Il pensait dans le temps être né en 1857. A sa mort, on constata qu'il s'était trompé de trois ans. La société des Artisans Canadiens-Français n'ayant pas le droit de payer, d'après la loi, laissa régler le différent devant les tribunaux. Et par le jugement rendu, Mme Bergeron ne recouvrera que le montant des contributions versées par son mari.

Il ressort de là qu'il est important, avant d'entrer dans une société ou dans les compagnies d'assurances, d'être bien sûr de son âge, car un membre qui est entré dans une société, ayant dépassé la limite d'âge, n'est pas considéré comme étant assuré.

10 Bonnes Actions.

Entrer dans l'Union St-Joseph du Canada, c'est, pour un Canadien-français, accomplir dix bonnes actions à la fois:

Il fait par là une confession publique de sa foi!

Il prouve son amour pour sa nationalité!

Il met sa famille à l'abri de la misère pour le jour où la mort l'enlèvera à son affection!

Il se montre prévoyant et se met en mesure de faire face à la maladie!

Il adopte le moyen le plus facile et le plus pratique d'économiser!

Il acquiert à prix minime une valeur respectable!

Il apporte aux siens la confiance dans l'avenir!

Il se donne à lui-même la paix d'âme qui résulte de l'accomplissement du devoir!

Il s'éloigne du danger de mener une mauvaise vie, car en ce faisant il s'exposerait à être jeté en dehors de sa société!

Il renforce une organisation sociale dont l'influence bienfaisante rayonne chaque jour de plus en plus sur la terre canadienne.

Adresses

Nombre de nos conseils et bureaux ne nous ont pas encore fait parvenir la liste des adresses de leurs membres. Nous les prions de le faire au plus tôt. Il importe pour nous d'avoir les adresses de tous nos membres. Sans cela, comment leur expédier le "Prévoyant"?

Fête intime à Hull

L'œuvre du Centin Collégial vigoureusement approuvée.

Le 26 octobre au soir, le conseil local de Hull de l'Union St-Joseph du Canada donnait un concert-boucan-loterie, à la salle Fortin et Gravelle.

Il doit être satisfait du succès obtenu. Assistance nombreuse, discours intéressants, chant magnifique, plaisir franc et cordial, tel fut le bilan de cette soirée de famille.

Occupait le fauteuil présidentiel, M. le Dr J. U. Archambault, médecin général de la société. Il avait à ses côtés M. G. W. Séguin, président général de l'Union St-Joseph du Canada, le Rév P. Duhaut, O. M. I., curé de la paroisse Notre-Dame de Hull, M. Olivier Durocher, directeur général de l'Union St-Joseph, ainsi que tous les officiers du conseil de Hull. Parmi l'assistance, on remarquait Son Honneur le Maire Fontaine, M. le Notaire F. A. Labelle et plusieurs autres sommités sociales.

M. J. U. Archambault, président du conseil n° 2, a fait l'ouverture de la soirée en souhaitant la bienvenue à tous. Toutes brèves qu'elles furent, ses paroles soulevèrent des applaudissements vigoureux. Il présenta l'adresse suivante à M. G. W. Séguin, président général :

Monsieur le Président général,

"Ses généraux lui demandant à qui il léguait son vaste empire, Alexandre mourant répondit : "Au plus digne !"

"De même, l'Union St-Joseph du Canada, appelée l'an dernier à s'en reposer sur quelqu'un de la gestion de ses affaires, a dit, par le choix unanime fait de votre personne : "Au plus digne !"

"Digne de l'honneur d'être le président général de l'Union St-Joseph du Canada, vous l'étiez par le respect que vous inspiriez à tous, par l'estime dont on vous entourait, par les talents qui vous caractérisaient, par votre attachement notoire à vos principes religieux et nationaux.

"Et la confiance reposée en vous n'a pas été trompée. Avec sagesse, habileté, diligence, fermeté, vous conduisez la barque qui vous a été confiée. Homme expérimenté, la mer du monde sur laquelle nous voguons vous est connue ; observateur attentif, les écueils n'échappent pas à votre œil exercé ; jugement sûr, la solution d'une difficulté vous est facile ; volonté ferme, vous allez droit au but.

"Depuis un an à peine que les destinées de l'Union St-Joseph du Canada reposent entre vos mains, la société a déjà pris un essor plus grand. Consulter son dernier bilan, c'est constater que sa position financière s'améliore rapidement. Lire son organe officiel, c'est se mettre au courant de réformes sérieuses, propres à assurer une bonne administration. Par la mise en relief du sentiment national dans la mutua-

lité, par la création de Commissaires du Président général, par l'œuvre du Centin Collégial, vous vous êtes révélé novateur. Et soyez persuadé que les membres de la société vous approuvent vigoureusement dans les réformes dont vous jalonnez votre terme à la présidence.

"Pour sa part, le conseil local de Hull se compte infiniment heureux de pouvoir ce soir vous témoigner son estime, son affection, son admiration. Puissiez-vous longtemps encore faire l'orgueil des membres de l'Union St-Joseph du Canada.

"Dans un dernier élan de reconnaissance, nous vous disons "bravo" pour les réformes que vous accomplissez, et "merci" pour votre présence au milieu de nous ce soir."

Les membres du conseil local de Hull de l'Union St-Joseph du Canada.

Inutile de dire que cette adresse, lue avec habileté par M. le Dr Archambault, a été soulignée en maints endroits par de vifs applaudissements, qui ont redoublé quand Monsieur le Président général s'est levé pour répondre.

Les compliments et félicitations contenus dans l'adresse, il ne les a acceptés que pour les transmettre à l'Exécutif, qui, a-t-il dit, l'a fortement secondé dans sa tâche.

L'orateur s'est appliqué surtout à relever les points suivants de l'adresse présentée : la mise en relief du sentiment national dans la mutualité, la création de Commissaires du Président général, le projet du centin collégial. Il a démontré la nécessité pour les Canadiens-français non seulement d'Ontario, mais même de Québec, d'être unis s'ils veulent conserver leurs droits et accroître leur prestige comme race. Il a déclaré que les Commissaires du Président général seront très propres à assurer partout la bonne administration de l'Union St-Joseph du Canada. Il a insisté sur la noblesse et l'importance de l'œuvre du centin collégial. Expliquer aux personnes présentes, les détails et le rouage du nouveau projet, c'est ce à quoi il s'est appliqué. A entendre les applaudissements de l'auditoire, il fallait en conclure que, du coup, cette œuvre avait gagné ses sympathies, bien plus, son admiration.

Le Révérend Père Duhaut, l'orateur suivant, s'est, lui aussi, étendu longuement sur le "centin collégial". Il a déclaré cette œuvre profondément chrétienne, charitable et fraternelle ; il l'a dite divine ! En effet, quoi de plus beau que de faciliter l'éducation des orphelins, pour leur permettre de prendre une place assez grande sous le soleil. Par le centin collégial, cent cinquante prêtres, avocats, médecins et hommes de profession, auront dû dans vingt ans d'être utiles à leur patrie et à leurs concitoyens dans ce pays. Quelle reconnaissance ne devront-ils pas à l'Union St-Joseph du Canada, et plus particulièrement aux membres qui auront contribué à leur instruction en fournissant la modique somme d'un centin par mois.

OFFICIERS — Conseil Exécutif

Président d'Honneur, Mgr. l'Archevêque d'Ottawa.

Chapelain Général, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-général.

Président Général, G. W. Séguin, Ottawa.

1er Vice-Président, J. A. Béliveau, Avocat, Trois Rivières.

2e Vice-Président, J. S. Tétreault, Notaire, Sherbrooke.

Directeur Général, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.

Chancelier Suprême, Rev. M. J. B. Bazinet, Plaisance.

Censeur Suprême, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.

Contrôleur Supérieur, A. E. Brunet, Courtier, Montréal.

Trésorier Supérieur, L. A. E. St-Pierre, Comptable, Ottawa.

Receveur Général, Albert Pinard, Ottawa.

Médecin Général, J. U. Archambault, M.D., Hull.

Sergent d'Armes, P. H. A. Caron, Maire de Mont-Joli, Ste-Flavie Stn.

Conseil Judiciaire

Président, Rev. J. B. Bazinet, Chancelier Suprême, Plaisance.

Chanceliers Supérieurs, MM. J. M. Fleury, Ottawa ; N. Wallot, Valleyfield ; J. Gratton, Hull ; et J. P. Samson, Lévis.

Conseil Financier

Président, S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa.

Censeurs Supérieurs, G. L. Fink, Ottawa ; A. Caron, Hull ; J. A. Tanguay, Montréal ; J. A. Gravel, Notaire, St-Narcisse.

Bureau Médical

Président, J. U. Archambault, M.D., Médecin Général, Ottawa.

J. A. Duhamel, M.D., Montréal ; P. H. Bédard, M.D., Québec ;

J. A. St-Denis, M.D., Montréal, et R. H. Parent, M.D., Ottawa.

Auditeurs Supérieurs, J. N. Rattey, J. F. H. Laperrière, Ottawa.

Secrétaire Général, C. Leclerc, 325 rue Dalhousie, Ottawa.

Inspecteur général, C. S. O. Boudreault, Ottawa.

Organisateurs : J. M. Lemieux, Ottawa ; G. J. H. Tessier, Ottawa ; J. L. Bourdon, Ottawa ; F. X. Julien, Lambton ; N. Wallot, Valleyfield.

M. Olivier Durocher a pris ensuite la parole et, par ses saillies spirituelles, a su divertir son auditoire. Il a rendu hommage aux succès présents d'une société dont il a suivi la marche vers la prospérité. Il a engagé tous les membres à apprendre et à observer les dix commandements de l'Union St-Joseph du Canada, tels que parus dans le numéro d'octobre du "Prévoyant."

Son Honneur le Maire Fontaine s'est déclaré heureux d'assister à la fête de famille du Conseil de Hull de l'Union St-Joseph du Canada. Il a déclaré que cette société accomplissait un bien immense parmi la population ouvrière. A son dire, tous les hommes et tous les jeunes gens de Hull devrait appartenir à cette société. Il y a imprévoyance coupable de leur part à ne pas s'enrôler sous la bannière de la mutualité.

M. le notaire Fontaine a lui aussi fait un joli discours, puis, après quelques paroles de M. Charles Leclerc, secrétaire général de l'Union St-Joseph du Canada, on a procédé au tirage des objets divers offerts pour la loterie. Il était tard dans la nuit quand l'assemblée s'est dispersée.

Il y a lieu de remercier pour ce succès les officiers du Conseil de Hull. Ils sont les suivants :

Président, M. le Dr J. U. Archambault ; 1er vice-président, E. Caron ; 2ème vice-président, A. Labelle ; percepteur, Henri Bélanger ; secrétaire archiviste, Jos. Lefebvre ; trésorier, Jules Gratton ; censeurs, O. Deslauriers, O. Duquette et Joseph

Reinhardt ; visiteur des malades, C. Lynott ; commissaire-ordonnateur, J. I. Leduc et chapelain, le R. P. Duhaut.

Les membres de la Chorale de Hull ont droit aussi aux plus sincères remerciements pour avoir fait les frais de la partie musicale de la soirée.

AVIS.

Ottawa, 15 novembre 1909.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de décembre prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

Aidez le Congrès!

Aux membres de l'Union
St-Joseph du Canada.

Messieurs,

A l'heure actuelle, le Comité Central du Congrès d'Education des Canadiens-français d'Ontario s'adresse aux groupes épars de nationalité canadienne française, en cette province, pour obtenir des renseignements. A l'aide de ces renseignements, il pourra se rendre compte de la situation exacte de l'élément français d'Ontario, tant au point de vue du nombre qu'à celui de la puissance économique.

En qualité de président général d'une société essentiellement canadienne-française, il est de mon devoir de faire appel aux membres de cette société et de leur demander de se rendre avec empressement à l'invitation du Comité du Congrès d'Education. Que tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada qui recevront des circulaires émanant du Congrès, donnent à ces circulaires l'attention qu'elles réclament. Qu'ils s'empressent de fournir au Comité d'Ottawa les statistiques dont il a besoin pour préparer le succès du Congrès. En ce faisant, ils feront œuvre de bons patriotes et œuvre de bons membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Fraternellement vôtre

G. W. SÉGUIN,
Président général.

Ormstown.

Le nouveau Conseil d'Ormstown vient de perdre un de ses membres les plus dévoués en la personne de M. Elie Beauchamps, décédé le 10 octobre 1909, à l'âge de 19 ans, après une courte mais pénible maladie.

Chrétien fervent, fils soumis, ami sincère et dévoué, travailleur infatigable, le défunt emporte avec lui les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Les funérailles ont eu lieu le mercredi 13 octobre, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, venus de toutes les paroisses environnantes pour apporter leurs sympathies à la famille éplorée.

Parmi les nombreuses offrandes qui ont été faites, nous remarquons celle du conseil local de l'Union St-Joseph.

Le regretté défunt est le fils de M. Dosithée Beauchamps, un des plus vaillants soldats de l'Union St-Joseph du Canada.

Nous offrons nos plus vives sympathies à la famille Beauchamps.

Le conseil installé, en août dernier, dans la jolie ville d'Ormstown, marche de progrès en progrès. Etabli sur des bases solides, il est dirigé par de vaillants et dévoués officiers dont voici la liste :

Président, M. J. A. Reid ;
1er vice-président, M. Dosithée Beauchamps ;

2ème vice-président, M. Edmond Bazinet ;

Secrétaire-percepteur, M. Tancrede Fontaine ;

Trésorier, M. R. Dupuis ;

Commissaire-ordonnat., M. Edm. Laberge ;

Censeurs, MM. U. Bouchard, E. Charlebois et F. Bergevin ;

Visiteurs des malades, Jos. McDormen, Jos. Lepage.

A une assemblée du Conseil local d'Ormstown, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité de tous les membres présents :

"Que notre conseil a appris avec une profonde douleur la mort presque subite de M. Elie Beauchamps, fils de notre premier vice-président, survenue le 10 octobre, après quatre jours de maladie seulement ;

"Qu'il sympathise de tout cœur avec les membres de la famille du regretté défunt, à l'occasion de cette mort aussi soudaine qu'imprévue, et qu'il leur offre ses plus vives sympathies."

Une offrande de deux grand'messes a été faite par le Conseil.

Avis aux Agents

Avis est par le présent donné à tous les agents de l'Union St-Joseph du Canada, qu'ils doivent, conformément au Code (art. 123), soumettre les demandes d'admission aux Conseils locaux avant de les transmettre à l'Exécutif. Pour être prises en considération, il faudra que ces demandes soient revêtues des signatures du président et du secrétaire du conseil local de la localité où réside un aspirant. Si l'aspirant demeure dans un endroit où la Société n'a encore qu'un bureau de perception, la demande d'admission devra porter à son endos la recommandation du percepteur, outre les autres recommandations.

AUX MEMBRES DU CONSEIL DE VIAUVILLE.

Les sociétaires sont priés de se rappeler que les assemblées ont lieu les 2e et dernier mercredis de chaque mois, à 8 heures du soir.

Tous sont instamment priés d'être présents.

A l'assemblée du dernier mercredi du mois, il y aura un tirage gratuit d'un magnifique insigne de gala, pour les membres présents seulement.

Tous les membres sont priés de prendre note qu'une taxe de 50 centins par année, payable en deux versements, le 1er novembre et le 1er mai de chaque année, est perçue pour payer le loyer de la salle et l'administration locale, et cela sous peine de suspension.

PAR ORDRE.

PRETS ET DEBENTURES de l'Union St-Joseph du Canada.

Débutures Cameron.....	\$ 5,391 92
Prêt Masson	19,325 00
Débutures St-Grégoire Thaumaturge	10,000 00
Prêt Rapide de l'Original	3,000 00
Débutures Lachine	5,000 00
Débutures Grand'Mère.....	8,000 00
Débutures St-Laurent.....	5,000 00
Municipalité Scolaire de Mattawa.....	3,000 00
Débutures Ste-Cunégonde.....	10,000 00
Débutures Montréal-Ouest.....	10,000 00
Débutures Scolaires St-Edouard.....	3,000 00
Prêt Ste-Véronique de Turgeon.....	500 00
Débutures Rivière St-Pierre	16,000 00
Prêt Bon Pasteur.....	25,000 00
Débutures Valleyfield.....	5,000 00
Débutures Villeray.....	4,000 00
Prêts Canton Hincks.....	1,782 78
Débutures Masson.....	1,674 50
Commission Scolaire de l'Ascension	800 00
Débutures Fraserville.....	15,000 00
Débutures Scolaires de Maisonneuve	25,000 00
Débutures d'Ottawa.....	25,000 00
Débutures Scolaires, Clarence Creek.....	850 00
Débutures Scolaires de Wright.....	700 00
Débutures Scolaires Côte Visitation.....	10,000 00
Débutures de la Ville de Farnham.....	25,000 00
Débutures Scolaires, Parc Amherst.....	10,000 00
Débutures, Canton Marchand.....	4,000 00
Débutures, Ville St-Paul.....	22,000 00
Débutures, DeLorimier.....	28,000 00
Débutures, Village St-Joseph de Beauce.....	11,000 00
Débutures, Ville Emard.....	25,000 00

\$338,024 20

Débutures achetées du 30 juin au 30 septembre 1909.

Ville Emard.....	\$10,000 00
Ecoles de Hull.....	10,000 00

Centin Collégial

Il nous fait plaisir de publier la lettre suivante, reçue par M. le Président général :

M. G. W. Séguin, Président de
l'Union St-Joseph du Canada

Cher ami,

Depuis votre enfance, je vous ai suivi. Vous avez marché de succès en succès. J'en suis heureux puisque vous êtes mon ancien paroissien.

L'idée du Centin Collégial rencontre parfaitement mes vues. Je vous souhaite du succès dans cette nouvelle entreprise, laquelle contribuera à former des hommes qui, avant tout, travailleront pour Dieu, pour l'Eglise et pour la Patrie.

Bien vôtre

J. P. BÉLANGER, curé
de St-André Avellan.

19 oct. 1909.

Viauville, 2 nov. — Proposé par MM. Théo. Leduc et E. Duplessis, secondé par MM. G. Leduc, J. N. Leduc et D. Beaudoin :

"Que le conseil de Viauville approuve et apprécie hautement l'idée de M. le Président général, consistant en la création du Centin Collégial ;

"Que tous les membres présents approuvent unanimement cette nouvelle oeuvre charitable et qu'ils espèrent que les autres membres y donneront également leur adhésion."

Adopté.

Cacouna

NOUVEAUX OFFICIERS

Cacouna, 24 oct. — A une assemblée spéciale du conseil local n° 111, il a été décidé d'accepter la résignation de M. J. C. Sirois comme receveur et de le remplacer par M. Thomas Dionne. Comme conséquence de cette décision, la motion suivante a été adoptée unanimement :

"Proposé par James Johnson, secondé par Ernest Larouche : Que la résignation de M. J. C. Sirois comme receveur du conseil n° 111, pour cause de départ de l'endroit, soit acceptée par ce conseil ; que M. Thomas Dionne soit nommé receveur en remplacement de M. J. C. Sirois ; et que M. Valmore Sirois soit nommé trésorier en remplacement de M. Thomas Dionne."

JOS. LAROUCHE, sec.

Québec

Les gagnants du dernier concours dans ce district.

Le concours du Conseil de district de Québec, qui a duré du 1er mai au 31 juillet, tout en n'étant pas un très grand succès, a été pourtant assez satisfaisant pour ce district, si l'on considère surtout ce qu'il en coûte pour vivre aujourd'hui; cependant, un bon nombre de nouveaux sociétaires sont venus se joindre à nous, et c'est là un bon présage pour l'avenir de notre belle société.

Ce Conseil s'est empressé de remplir sa promesse envers ceux qui ont le plus contribué, par leur travail et leur dévouement, à faire admettre le plus grand nombre de membres.

Le "Prévoyant" s'empresse, avec le plus grand plaisir, de mentionner leurs noms :

M. Jean Jobin, de St-Honoré de Beauce, a reçu \$15.00 pour avoir fait admettre 22 membres.

M. Agapit Ouellet, de Lévis, \$10.00 pour 15 membres.

M. Albert Boulet, de Québec, \$5.00 pour 14 membres.

M. Ch. Dastous, de Danguère de Rimouski, \$5.00 pour 12 membres.

M. J. C. Morin, de Chaudière Curve, \$5.00 pour 10 membres.

M. Joseph Déprès, d'Israëli, \$5.00 pour 10 membres.

Espérons que cet exemple aura beaucoup d'effet pour l'avenir.

DEPART DE M. G. J. TESSIER

Monsieur G. J. Tessier, organisateur en chef de l'Union St-Joseph du Canada, vient de terminer son service actif dans cette société. Une position plus avantageuse s'étant offerte à lui, il a quitté une sphère où il a travaillé durant dix ans pour s'élancer dans une autre œuvre mutuelle. Son départ ne saurait passer inaperçu. En effet, M. Tessier a été, durant la dernière decade d'années, l'un des facteurs du progrès de l'Union St-Joseph du Canada. Travailleur infatigable, il a parcouru tout le champ d'opération de la société; homme compétent, il a porté remède à maintes difficultés et remis sur pieds plus d'un bureau ou conseil défaillant. Aussi, la société remercie-t-elle aujourd'hui M. G. J. Tessier de son dévouement et lui souhaite-t-elle plein succès dans sa nouvelle position.

A Winnipeg

Dimanche dernier avait lieu l'assemblée du conseil local de l'Union St-Joseph du Canada, en la salle Pélissier, afin d'élire les officiers pour l'année courante. Plus de cinquante personnes y assistaient. On procéda à la nomination et les officiers suivants furent élus :

Réclamations payées en Octobre

No. du décès	Nom du décédé	No de police	Nom du réclamant	Montant	Date du décès	Date du paiement	Adresse du membre avant son décès
603	Mme A. Villemaire	12187	Art. Villemaire	\$ 50.00	16/3	28 oct	Alfred
607	Librade St-Denis	6978	L Nap. St-Martin	100.00	7/4	22 "	Sorel
851	Gustave Foulon	13746	Exilia Grégoire	1,500.00	8/5	14 "	Brompton-ville
865	Pierre Bouliane	15706	Amanda Filteau	1,500.00	25/5	1 "	Steeleton, Ont
870	David Provost	32795	Olympe Provost	750.00	13/4	1 "	Ottawa
873	Théodore Ricard	25717	M. Gauthier	1,500.00	8/6	7 "	Grandes Piles
885	Anast. Couvrette	19225	Jacques Blondin	75.00	28/6	28 "	Ottawa
886	Adélard Proulx	652	Esther Raymond	1,000.00	3/7	1 "	Ottawa East
887	O. Ruel-Bussièrès	14785	Wilbrod Côté	750.00	3/7	7 "	St-Cyrille de Wendover
888	Richard Cliche	17664	Virginie Perron	1,500.00	8/5	7 "	East Broughton
897	Elmina Dubé	32772	Frs. Fucci	75.00	24/7	28 "	St-Edouard, Mont.
899	Alice Legault	2006	David Lacroix	75.00	23/7	7 "	Montebello
900	Léontine Frénette	2646	Ls Gravel	75.00	21/7	22 "	Sudbury
904	Eddy Lanthier	23779	Ludger Lanthier	1,000.00	23/7	7 "	Montréal
907	Emma Blais	26036	Augustin Major	100.00	10/8	1 "	Montebello
912	Willie Paquette	32474	Florida Laroche	1,500.00	24/7	14 "	St-André Av.
914	Anna Gagnon	25314	Julien Auger	100.00	23/8	1 "	St-Ubal
915	Anna Demers	10310	Etienne Ranger	100.00	29/8	7 "	Stoney Point
916	Natalie Mathieu	7653	A Rodrigue	100.00	12/8	7 "	Cookshire
918	Alexina Bois	869	Louis Bois	75.00	21/8	7 "	Fort William
919	Hormisdas Potvin	38522	Michel Potvin	1,500.00	4/9	7 "	Sturgeon Falls
920	Pomela St-Denis	22448	Alf. Fortin	75.00	11/9	7 "	Hull
921	Arcidas Lalonde	603	Angelina Boileau	1,000.00	13/9	1 "	Washington (agréé Ottawa n° 1).
923	H. Archambault	21137	Mme Ed. Aubry	1,000.00	8/9	22 "	Ottawa
924	Ths. Brulé	285	Emma Brulé	1,000.00	30/8	7 "	Ottawa
927	Louis Gignac	26250	Virginie Croteau	1,000.00	15/9	7 "	Québec
928	Bertha Primeau	30927	Alph. Payer	75.00	2/9	28 "	Ste-Anne d'Ottawa
929	Rév. J. A. Desjardins	3745	Agnès Desjardins	750.00	23/9	28 "	St-Jérôme
930	Joseph Perrier	39619	Delina Derouin	1,000.00	24/9	28 "	Terrebonne
935	Rod. Gosselin	35757	Agnès Gosselin	500.00	28/9	28 "	St-André Av.
936	Pomela Fournier	19993	Jos. Lévesque	50.00	2/10	28 "	Winnipeg
937	Elie Beauchamps	28370	Dos. Beauchamps	1,500.00	10/10	28 "	Riv. du Loup
938	Alfred Morin	35893	Elisabeth Lynch	1,000.00	4/10	28 "	Jrmstown
940	Léon David	107	Sophie David	1,000.00	5/10	28 "	Ville-Marie
942	Rémi Campeau	7450	Frebonia Gagné	1,500.00	25/9	28 "	Ottawa
948	Isidore Côté	72	Emelie Côté	1,000.00	22/10	27 "	St-Romain Ottawa

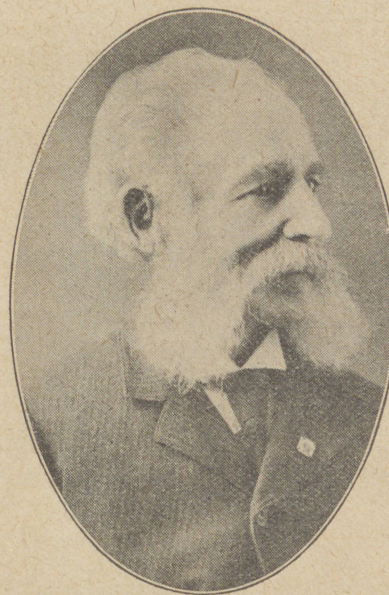
Président, Salomon Léveillé; 1er vice-président, L. A. Delorme; 2me vice-président, Cléophas Pélissier; secrétaire, J. H. Léveillé; trésorier, J. H. N. Léveillé; receveur, H. R. Baudry; visiteurs, Clovis Degagné, J. A. Morriset et R. V. Chevrier; commissaire-ordonnateur, J. N. Tigeon; censeurs, Georges Noël, L. P. Nany et A. Gosselin; aviseur légal, L. A. Delorme; médecins examinateurs, Dr G. A. Dubuc et Dr H. Lachance.

Dans un avenir prochain aura lieu l'installation des officiers, agréement d'un concert-boucane. Dans l'intervalle, tous les membres se mettront à l'oeuvre pour recruter le plus grand nombre de membres, afin de porter ce nombre à cent, et, par là, avoir le plus fort conseil de l'Ouest.

Feu Isidore Côté.

Dans la personne de M. Isidore Côté, décédé le 22 octobre 1909 à Ottawa, l'Union St-Joseph du Canada perd l'un de ses membres les plus dévoués. Pendant près de vingt ans, en effet, feu M. Côté a été le trésorier de l'Union St-Joseph d'Ottawa. Quand il a quitté ce poste, il n'en a pas moins continué à aimer franchement et pratique-

ment sa société. Aussi est-ce avec douleur que celle-ci a appris sa mort. Aux parents et amis du dé-



funt, l'Union St-Joseph du Canada offre ses condoléances les plus sincères.

REMERCIEMENTS.

Ottawa, 15 oct.—Je désire remercier de tout cœur l'Union St-Joseph du Canada pour réception, par l'entremise du conseil de St-Jean-Baptiste, de bénéfices en maladie.

GÉDÉON LEFEBVRE.

St-Jérôme, 8 oct.—J'ai le plaisir de vous remercier avec la plus grande sincérité pour les \$75.00 que j'ai reçus pour secours pendant ma maladie.

J. B. DÉCARY, perc.

Sturgeon Falls, 14 oct.—Je viens de recevoir votre chèque de \$900 en paiement de la police sur la vie de mon fils, décédé cet été, et je tiens à vous remercier et vous féliciter sur la promptitude avec laquelle la société expédie les affaires de ce genre.

MICHEL POTVIN.

Winnipeg, 1 nov.—Je remercie beaucoup l'Union St-Joseph du Canada pour le chèque de \$300.00, reçu en paiement de bénéfices pour le décès de mon fils R. Gosselin, et de la promptitude avec laquelle la société a réglé cette réclamation.

Mme AGNÈS GOSSELIN.

Hull, 15 oct.—Je vous prie de recevoir mes plus sincères remerciements pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation, concernant le décès de mon épouse, au montant de \$75. Je vous prie de reproduire ces quelques marques de reconnaissance dans le "Prévoyant", afin que tous s'aperçoivent des grands avantages qu'il y a de faire partie de votre société.

ALFRED FORTIN.

CONDOLEANCES.

Lévis, 18 oct.—A une assemblée tenue le 17 octobre courant par le conseil local de Lévis, la résolution suivante a été adoptée :

Proposé par M. Agapit Ouellet, secondé par M. J. A. Blais : Que c'est avec regret que le conseil de Lévis a appris la mort soudaine de Mlle Maria Pelletier, sœur de notre ami M. L. B. Pelletier, 1er vice-président de ce conseil.

Le bureau de direction du conseil local n° 1 de l'Union St-Joseph du Canada, réuni en assemblée régulière, a adopté la motion de condoléances suivante :

Que ce bureau a appris avec peine la mort d'un de ses plus dévoués membres dans la personne de M. Isidore Côté; que ce bureau offre à la famille du défunt, ainsi qu'à ses estimés président et visiteur de malades, MM. A. McNicoll et Z. Quévillon, ses plus sincères condoléances dans le malheur qui vient de les frapper; et que copie de ces résolutions soit transmise à la famille du regretté défunt, ainsi qu'aux journaux "Le Temps" et le "Prévoyant" pour publication.

E. J. LABELLE,

sec. du conseil n° 1

Windsor, Ont., 9 nov.—A une assemblée régulière de l'Union St-Joseph du Canada, conseil de Windsor n° 89, tenue le 2 novembre, la résolution suivante a été adoptée :

Proposé par M. Jas. W. Kerr, secondé par M. Victor Baillargeon : Que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès de leur confrère, M. Frédéric A. Mailloux; qu'ils désirent exprimer à la famille du défunt leur profonde sympathie dans la perte qu'elle vient de subir; et que copie de la présente résolution lui soit envoyée, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

A. S. BENSETTE, sec.

Windsor, Ont., 21 oct.—A une assemblée régulière des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil de Windsor n° 89, tenue le 19 octobre, la résolution suivante a été adoptée :

Proposé par M. Damien Gourd, secondé par M. Jas. W. Kerr : Que les membres de ce conseil ont appris avec un vif regret la mort de la mère bien-aimée de M. Victor Baillargeon; que ce conseil offre ses plus sincères sympathies à M. Baillargeon dans la perte qu'il vient de subir; et que copie de cette résolution lui soit envoyée, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

A. S. BENSETTE, sec.

LA CAISSE SOCIALE

20 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjointes et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

LE BON CONJOINT.

LE BON MUTUEL.

Contributions mensuelles.				CLASSE ORDINAIRE.	
AGE	\$750.	\$1,500.	\$3,000	Honoraires d'Admission, \$2.00.	
16	63	1 25	2 30	Quel que soit le montant du Bon.	
17	64	1 27	2 34	Les sommes payées pour les bénéfices ci-dessous sont déduites du Bon.	
18	65	1 29	2 38	BENEFICES.	
19	66	1 31	2 42	En maladie:	
20	67	1 33	2 46	Police de \$750, \$2.50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$5.00 par semaine, 15 semaines par année.	
21	68	1 35	2 50	En invalidité:	
22	69	1 37	2 55	Police de \$750, \$3.00; police de \$1,500, \$6.00; police de \$3,000, \$1.200 comptant, déduction faite des bénéfices retirés antérieurement en règlement final.	
23	70	1 40	2 60	Au décès de l'épouse:	
24	72	1 43	2 66	Police de \$750, \$5.00; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$100 pour frais funéraires.	
25	73	1 46	2 72	A 65 ans révolus:	
26	75	1 50	2 80	Police de \$750, \$2.50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$5.00 par semaine jusqu'à paiement complet de la balance due.	
27	77	1 54	2 88	Au décès:	
28	79	1 58	2 96	Police de \$750, \$5.00; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$100 pour frais funéraires.	
29	82	1 63	3 06	Et pour police de \$750, \$2.50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$5.00 par semaine jusqu'à paiement entier de la balance due,	
30	84	1 68	3 16	Ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.	
31	87	1 74	3 28		
32	90	1 80	3 40		
33	93	1 85	3 50		
34	95	1 90	3 60		
35	98	1 96	3 72		
36	1 01	2 02	3 84		
37	1 04	2 08	3 96		
38	1 07	2 14	4 08		
39	1 10	2 20	4 20		
40	1 14	2 27	4 34		
41	1 18	2 35	4 50		
42	1 23	2 45	4 70		
43	1 28	2 55	4 90		
44	1 33	2 65	5 10		
45	1 38	2 75	5 30		

Au décès dans le cas de conversion 5 p.c. seront ajoutés au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de 10 ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin dans les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.

LA CAISSE DOUAIRIÈRE C

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.					HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.	
Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	Quel que soit le montant de la police.	
16 à	\$ c	\$ c	\$ c	\$ c		
19	48	85	1 23	1 60		
20	48	86	1 24	1 62		
21	49	88	1 27	1 66		
22	50	90	1 30	1 70		
23	51	92	1 33	1 74		
24	52	94	1 36	1 78		
25	54	98	1 42	1 86		
26	56	1 02	1 48	1 94		
27	58	1 06	1 54	2 02		
28	60	1 10	1 60	2 10		
29	62	1 14	1 66	2 18		
30	64	1 18	1 72	2 26		
31	66	1 22	1 78	2 34		
32	68	1 26	1 84	2 42		
33	70	1 30	1 90	2 50		
34	73	1 35	1 98	2 60		
35	75	1 40	2 05	2 70		
36	78	1 46	2 14	2 82		
37	82	1 54	2 26	2 98		
38	85	1 60	2 35	3 10		
39	88	1 66	2 44	3 22		
40	91	1 72	2 53	3 34		
41	95	1 80	2 65	3 50		
42	98	1 86	2 74	3 62		
43	1 02	1 94	2 86	3 78		
44	1 08	2 06	3 04	4 02		
45	1 15	2 20	3 25	4 30		

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.

Quel que soit le montant de la police.

Bénéfices.

En Invalidité:

La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans:

Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès:

Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

CAISSE DOUAIRIÈRE C, et CAISSE DE SECOURS REUNIES

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.					HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.	
Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	Quel que soit le montant de la police.	
16 à	\$ c	\$ c	\$ c	\$ c		
19	98	1 35	1 73	2 10		
20	98	1 36	1 74	2 12		
21	99	1 38	1 77	2 16		
22	1 00	1 40	1 80	2 20		
23	1 01	1 42	1 83	2 24		
24	1 02	1 44	1 86	2 28		
25	1 04	1 48	1 92	2 36		
26	1 06	1 52	1 98	2 44		
27	1 08	1 56	2 04	2 52		
28	1 10	1 60	2 10	2 60		
29	1 12	1 64	2 16	2 68		
30	1 14	1 68	2 22	2 76		
31	1 16	1 72	2 28	2 84		
32	1 18	1 76	2 34	2 92		
33	1 20	1 80	2 40	3 00		
34	1 23	1 85	2 48	3 10		
35	1 25	1 90	2 55	3 20		
36	1 28	1 96	2 64	3 32		
37	1 32	2 04	2 76	3 48		
38	1 35	2 10	2 85	3 60		
39	1 38	2 16	2 94	3 72		
40	1 46	2 27	3 08	3 89		
41	1 50	2 35	3 20	4 05		
42	1 53	2 41	3 29	4 17		
43	1 57	2 49	3 41	4 33		
44	1 63	2 61	3 59	4 57		
45	1 80	2 85	3 90	4 95		

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.

Quel que soit le montant de la police.

Bénéfices.

En maladie:

\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

Au décès de l'épouse:

\$75.00.

En Invalidité:

La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans:

Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès:

Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

LA CAISSE DE SECOURS D.

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

BENEFICES.

En maladie:

\$5.00

par semaine,
15 semaines
chaque année.

Au décès de l'épouse:

\$75.00

HONORAIRES D'ADMISSION, \$1.00.

AGE.	Contribut. mensuelles.
16 à 39 ans, les deux inclusivement	50 centins.
40 à 45	55 centins.

LA CAISSE DOUAIRIÈRE E.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.

Assurance payable au décès seulement. Admission de 16 à 45 ans, les deux inclusivement

HONORAIRES D'ADMISSION, 50c.

AGE.		Contributions mensuelles.	
		\$100	\$200
16 à 23 ans, les deux inclusivement		\$ c	\$ c
24 à 29	do do	15	25
30 à 34	do do	20	30
35 à 39	do do	25	35
40 à 45	do do	30	40
		35	50

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Le membre non marié lors de son admission, qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin, dans les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.